

Ministry of Education

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Ministère de l'Éducation

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1L2
Téléphone : 416 325-2600
Télécopieur : 416 327-9063

**2017: B12**

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITEURS : Andrew Davis
Sous-ministre adjoint
Division des relations de travail et du financement en
matière d'éducation

Denise Dwyer
Sous-ministre adjointe
Division de l'éducation autochtone et du bien-être

DATE : Le 22 septembre 2017

OBJET : Ententes de réciprocité sur les services d'éducation

Le ministère de l'Éducation a à cœur le succès et le bien-être de tous les élèves. À la suite de discussions menées avec ses partenaires des Premières Nations, il a décidé de prendre de nouvelles mesures pour aider davantage les apprenantes et apprenants des Premières Nations à choisir le cheminement scolaire qui répond le mieux à leurs besoins et favorise le plus leur bien-être. De fait, nous vous informons par la présente que le Ministère entend proposer des modifications à la *Loi sur l'éducation* en ce qui concerne les ententes de réciprocité sur les services d'éducation¹. Dans les mois qui suivront, le Ministère engagera des discussions avec ses partenaires des Premières Nations et les intervenantes et intervenants en éducation à propos des modifications envisagées. Ces dernières obligeront les conseils scolaires à conclure des ententes de réciprocité sur les services d'éducation lorsqu'ils sont approchés par une école administrée par une Première Nation, ou par une administration scolaire².

¹ Une entente de réciprocité sur les services d'éducation est conclue lorsqu'un élève d'un conseil scolaire souhaite fréquenter une école administrée par une Première Nation.

² Les administrations scolaires sont des organismes d'éducation administrés par des Premières Nations, qui offrent des programmes d'enseignement ou des services éducatifs aux niveaux primaire, secondaire ou les deux. Le Conseil de l'éducation des Nishnawbe du Nord en fait partie.

Les ententes de réciprocité sur les services d'éducation permettent aux élèves hors réserve qui résident sur le territoire d'un conseil scolaire de fréquenter une école administrée par une Première Nation. Dans la foulée du mouvement actuel de réconciliation, le Ministère s'engage à appuyer le choix des élèves et à éliminer les obstacles financiers et administratifs qui empêchent présentement les enfants et les jeunes de fréquenter une telle école. Nous reconnaissons que les élèves peuvent changer de système d'éducation pour diverses raisons : la sécurité, le bien-être, le désir d'avoir une relation plus riche avec la Première Nation, etc. Les modifications envisagées devraient favoriser le bien-être des enfants et des jeunes des Premières Nations.

Pour l'heure, nous encourageons fortement les conseils scolaires à entamer les discussions avec les Premières Nations et les administrations scolaires qui souhaiteraient conclure une entente de réciprocité sur les services d'éducation avec eux. Un guide sur la négociation des ententes sur les services d'éducation et des ententes de réciprocité sur les services d'éducation a été préparé en collaboration avec Chiefs of Ontario, Affaires autochtones et du Nord Canada, le ministère de l'Éducation de l'Ontario et l'Association des conseils scolaires publics de l'Ontario. Ce guide, qui existe en anglais seulement, peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.opsba.org/SiteCollectionDocuments/Tuition%20Handbook%20English%20read-only.pdf>.

Un groupe de travail chargé des ententes sur les services d'éducation et des ententes de réciprocité sur les services d'éducation sera mis sur pied à l'automne 2017. Il aura pour tâche de mettre les lignes directrices à jour et d'améliorer le processus de négociation des accords entre les conseils scolaires et les Premières Nations en le rendant plus simple, plus transparent et plus clair.

Pour de plus amples renseignements sur les modifications envisagées, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

| Sujet | Personne-ressource | Téléphone et adresse courriel |
|----------------------------------|---------------------------|--|
| Financement du fonctionnement | Andrew Bright | 416 325-2037 andrew.bright@ontario.ca |
| Bureau de l'éducation autochtone | Taunya Paquette | 416 314-5739 taunya.paquette@ontario.ca |

La collaboration entre le Ministère, les conseils scolaires et les Premières Nations est essentielle pour assurer un avenir prospère aux élèves des Premières Nations en Ontario. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre soutien continu pour favoriser la réussite et le bien-être de ces élèves.

Original signé par

Doreen Lamarche (de la part de Andrew Davis)
Sous-ministre adjointe
Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation

Denise Dwyer
Sous-ministre adjointe
Division de l'éducation autochtone et du bien-être

c. c. : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances